



**CDN ANGERS
PAYS DE LA LOIRE
17 RUE DE LA TANNERIE
CS 30114 - 49101 ANGERS
CEDEX 02**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC LE QUAI - CDN

SÉANCE DU MARDI 11 MARS 2025

Objet : Budget 2024 - Compte de gestion

Référence : DEL-2025-01

Rapporteur : Monsieur Matthias POULIE, Directeur-adjoint administrateur

EXPOSE :

Le résultat du compte de gestion de l'agent-comptable est arrêté pour l'exercice 2024 à :

	Fonctionnement	Investissement
Exécution du budget dépenses	7 256 205.72 €	125 636.67 €
Exécution du budget recettes	<u>7 409 911.21 €</u>	<u>167 890.66 €</u>
Résultat de l'exercice	153 705.49 €	42 253.99 €
Reprises des résultats antérieurs	<u>378 646.10 €</u>	<u>119 424.13 €</u>
Résultat Cumulé	532 351.59 €	161 678.12 €

Le résultat ci-dessus est conforme au compte de gestion de l'agent-comptable pour l'exercice 2024 aux montants arrêtés ci-dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de M. POULIE Matthias, Directeur-adjoint administrateur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment l'article L1612-12, et L1431-7, R.2221-50 à 51, et R.221-92 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux notamment son article 1112 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005, et vu les statuts modifiés de l'EPCC Le Quai – CDN approuvés par l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n°2016-08 du 29 janvier 2016, et notamment les articles 12 et 17, et par délibération DELIB 2018-09 votée en date du 4 décembre 2018,

Vu le décret n° 2003-187 du 5 mars 2003 relatif à la production des comptes de gestion des comptables des collectivités locales,

Vu le compte de gestion du Trésorier principal, de ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article unique : statuant sur le compte présenté par le Trésorier au titre de sa gestion 2024, le Conseil d'administration prend acte de la présentation de ce compte de gestion et admet :

	Fonctionnement	Investissement
Exécution du budget dépenses	7 256 205.72 €	125 636.67 €
Exécution du budget recettes	<u>7 409 911.21 €</u>	<u>167 890.66 €</u>
Résultat de l'exercice	153 705.49 €	42 253.99 €
Reprises des résultats antérieurs	<u>378 646.10 €</u>	<u>119 424.13 €</u>
Résultat Cumulé	532 351.59 €	161 678.12 €

Le Conseil d'administration prend acte du compte de gestion 2024 présenté par l'administrateur.

Le Président,
Nicolas DUFETEL

